MA-RE v10

Evolution des règles MA-RE : Consultation sur le projet de règles v10

Par la présente, Flexcity s'exprime sur les évolutions des règles MA-RE v10

Révision du cadre dérogatoire des petites EDA :

Flexcity est favorable à l'extension du cadre dérogatoire pour les petites EDA non standardisées jusqu'en 2026 et l'augmentation du nombre d'offres à 3 petites EDA standardisées par jour.

Nous sommes également favorables à l'ouverture de la possibilité pour les petites EDA de faire des offres d'ajustement à la baisse.

Cependant, les barrières réglementaires (soulignées par RTE dans le rapport d'accompagnement) doivent impérativement être levées pour permettre aux sites de soutirage d'offrir des offres à la baisse en modulant leur consommation à la hausse.

Abaissement du seuil des entités profilés :

Flexcity est favorable à l'harmonisation des seuils pour les entités profilées avec les abaissements du seuil de profilage

Prise en compte des flexibilités locales activées pour résoudre une contrainte sur le réseau :

Dans le cadre de la correction des périmètres d'équilibre suite à l'activation d'une flexibilité locale, Flexcity recommande l'application du modèle corrigé pour les sites télérelevés.

Par ailleurs, nous constatons que les questions liées aux flexibilités locales sont débattues et consultées auprès de différentes instances : GT MARE, GT Stockage, Flexibilités Locales, Reflex.
Il semble judicieux de proposer une unique plateforme d'échange et de concertation pour garantir la cohérence des propositions faites par les acteurs.

Symétrisation du critère de défaillance et homogénéisation du calcul du volume défaillant :

Flexcity est favorable à la proposition de maintenir à 20% le seuil de tolérance pour les ajustements. Cette tolérance reflète la marge d'erreur et d'incertitude légitime pour la précision des actions d'ajustement.

Suppression des critères d'erreur sur les dépassements extrêmes dans le cadre des homologations MA pour les méthodes par prévision et par historique :

Flexcity est favorable à la suppression de ce critère sur les dépassements extrêmes. Cependant, le maintien des seuils de 10% et 3% pour les erreurs absolues et de centrage est trop restrictif pour permettre de valoriser des sites avec les méthodes par historique et par prévision sur le MA.

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation avec les futures règles NEBEF 3.4, nous demandons que :

- les calculs des critères se fassent avec la Capa max et non la Capa min
- une harmonisation sur les critères de qualité par historique et prévision (erreur absolue de 40% sur NEBEF alors qu'elle est trop restrictive le MA (10%)
- Décalage de la période de calcul de la courbe de référence pour les méthodes 10J avec un passage à la période J-12 à J-2
- Suppression de la contrainte des 5 périodes disjointes de déclaration d'indisponibilité exceptionnelle/an pour la méthode par historique de consommation

Flexcity
30 Rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers
https://www.flexcity.energy/fr